



## Attestation période intérimaire

-----  
Par Mahatma07

Bonjour,

J'ai travaillé pour une Agence Intérimaire (qui n'existe plus) de fin 12/1981 au 03/07/1982 pour le même employeur sans interruption. Celui m'a signé un CDI le 05/07/1982 jusqu'au 03/06/2014.

Je ne retrouve aucun document de cette période, un responsable de l'époque me faisait signé les bons à la semaine. J'ai dû égarer ces papiers lors de mes différents déménagements.

Cet employeur ne veut pas m'établir d'attestation et je dois justifier de cette période pour mon dossier retraite pour "carrière longue" au 01/01/2024.

A qui puis-je m'adresser pour avoir ce document ?

Merci pour votre retour et conseils.

Cdt

Mahatma07

-----  
Par Henriri

Hello !

Vous avez perdu le contrat de travail, toutes les feuilles de paye de la période ainsi que le solde de tout compte ?

A+

-----  
Par Mahatma07

Bonjour Henriri,

Oui, aussi étonnant que cela puisse paraître, j'ai tous mes documents sur ma carrière, sauf celui-ci.

Pas un seul document, je désespère !

Merci de vos conseils.

Mahatma07

-----  
Par kang74

Bonjour

Cet employeur ne peut pas attester qu'il vous a employé ,les sommes qu'il vous a versées et surtout a versé des cotisations pour vous pendant cette période d'interim, tout simplement parce qu'il ne peut attester de ce qui est faux .

A cette époque votre employeur était l'agence d'intérim et il n'y a aucune raison que cela n'apparaisse pas sur votre relevé de carrière si cette agence d'interim a fait son travail ...

Cette agence d'intérim a peut etre fusionné ou changé de nom : renseignez vous .

-----  
Par Mahatma07

Bonjour,

Merci pour ces précisions.

L'agence d'intérim n'existe plus et n'a pas fusionné avec une autre agence.

L'URSSAF pourrait-elle me communiquer ces informations avec le numéro de mon ex employeur, ou ne répondent-ils qu'aux employeurs ?

Si cela n'est pas possible, je vais devoir trouver une autre solution.

Merci à vous !

Cdt

Mahatma07

-----  
Par kang74

Normalement les données urssaff servent à faire justement votre relevé retraite ...

Vous n'avez pas grand chose à perdre , vous pouvez faire une recherche dans les tribunaux de commerce aussi ...

-----  
Par Mahatma07

Merci pour votre aide !

Excellente soirée.

Mahatma07

-----  
Par kang74

Vous pouvez tenter aussi au niveau des caisses de retraites ( les complémentaires aussi) elles mêmes : elles ont gardé parfois des archives.